

# SAINT-ANTONIN

## LE MOT DU CONSEIL

Bonjour chère-s citoyen-ne-s,

À l'aube de notre sixième mois complet de mandat, nous souhaitons souligner la hausse de la participation citoyenne aux séances publiques du conseil. Nous sommes persuadés que cette implication est essentielle dans la vie démocratique municipale, car elle contribue à la transparence des décisions, à une meilleure compréhension des enjeux et à une gestion plus proche des réalités du milieu. Elle permet aussi de répondre à vos questions et de mieux vous informer sur les dossiers en cours.

Votre présence nous aide concrètement à orienter nos décisions, puisqu'elle nous permet de mieux saisir vos priorités et d'en tenir compte dans nos réflexions. Nous sommes conscients qu'il ne s'agit pas toujours de l'activité la plus captivante, mais nous tenons à vous informer que des améliorations ont été et continueront d'être apportées au déroulement des séances afin d'en faciliter la compréhension et d'y ajouter davantage de dynamisme.

En tant que conseil, nous avons à prendre des décisions importantes pour notre communauté, et nous sommes convaincus que des séances vivantes et participatives contribuent à un développement plus fidèle à vos idées. Nous vous invitons donc à continuer de participer en grand nombre et encourageons également celles et ceux qui n'y ont jamais assisté, ou qui en avaient l'intention sans encore s'y être déplacés, à venir prendre part à ces échanges qui façonnent notre milieu.

(SUITE À LA PAGE SUIVANTE)

## CAMPAGNE DE PROMOTION RÉSIDENTIELLE

DROITS DE MUTATION ÉTALÉS

Saint-  
Antonin

Chez moi, naturellement !

(418) 862-1056



TOUS LES  
DÉTAILS  
EN PAGE 3



## LE MOT DU CONSEIL ( SUITE )

Nous tenons à souligner le 40e anniversaire de notre bibliothèque municipale, Le Paradis du livre. Ce lieu fait partie de notre communauté depuis quatre générations et nous sommes fiers du travail accompli par Sylvie Ratté, ainsi que par sa grande équipe de bénévoles, qui comptait 20 membres en 2025, pour un total de près de 1 000 heures investies. En plus d'offrir un service de bibliothèque, les activités connexes qui y sont organisées constituent une offre culturelle très appréciée par nos citoyens. Merci de votre implication dans notre milieu.

Lors de la séance publique du 13 avril, nous avons procédé à l'embauche de M. François Lapointe au poste de directeur du développement et des relations avec le milieu. Ce poste est d'une importance majeure pour l'évolution de plusieurs aspects de notre ville et nous sommes convaincus que les connaissances et l'expérience de M. Lapointe serviront bien notre communauté.

Finalement, comme vous le savez, nous sommes actuellement en processus d'évaluation et de réorganisation de l'administration municipale. À la lumière des analyses et des comptes rendus effectués par Jean D'Amour, nous souhaitons vous informer que de nombreux commentaires positifs ont été formulés quant à la qualité des employés municipaux dont nous disposons. Évidemment, des efforts de gestion et d'organisation demeurent nécessaires afin d'accroître l'efficacité de l'équipe, ce qui permettra notamment de réduire les délais liés au développement de projets et d'optimiser la qualité des services rendus aux citoyens.

Nous sommes fiers de l'équipe municipale qui travaille, souvent dans l'ombre, à offrir des services que l'on tient trop souvent pour acquis. Nous souhaitons également les remercier pour leur collaboration, leur engagement et l'ensemble des efforts qu'ils déploient au quotidien.

Bon mois de mai à tous.

### **Votre conseil municipal**



## Lancement de la campagne de promotion résidentielle à Saint-Antonin

**Saint-Antonin, le 14 avril 2026** — La Ville de Saint-Antonin est fière d’annoncer le lancement officiel de sa campagne de promotion résidentielle, une initiative visant à attirer de nouveaux citoyens, à favoriser l’accès à la propriété et à soutenir le développement harmonieux de son territoire.

C’est lors d’une conférence de presse tenue le mardi 14 avril, sur la rue des Châtaignes, directement sur l’un des terrains offerts à la vente, que le maire a dévoilé les grandes lignes de cette campagne. En plein essor, ce secteur illustre concrètement le dynamisme résidentiel qui façonne actuellement Saint-Antonin.

La campagne « Saint-Antonin, chez moi, naturellement » met en valeur les nombreux avantages de s’établir à Saint-Antonin : un milieu de vie paisible et sécuritaire, ainsi qu’un environnement naturel de grande qualité. Elle vise également à faciliter l’accès à la propriété, notamment par la mise en place de terrains accessibles et de mesures concrètes pour soutenir les futurs propriétaires.

La Ville offre actuellement un nombre limité de terrains résidentiels, vendus directement par la municipalité. À cet effet, une mesure incitative a été mise en place : les droits de mutation de 2 000 \$ et plus pourront être payés en trois versements répartis sur une période de six mois. Au total, 23 terrains résidentiels sont actuellement disponibles, soit 14 terrains jumelés et 9 terrains unifamiliaux, auxquels s’ajoutent deux terrains commerciaux, en plus des projets résidentiels en cours de développement par des promoteurs privés.

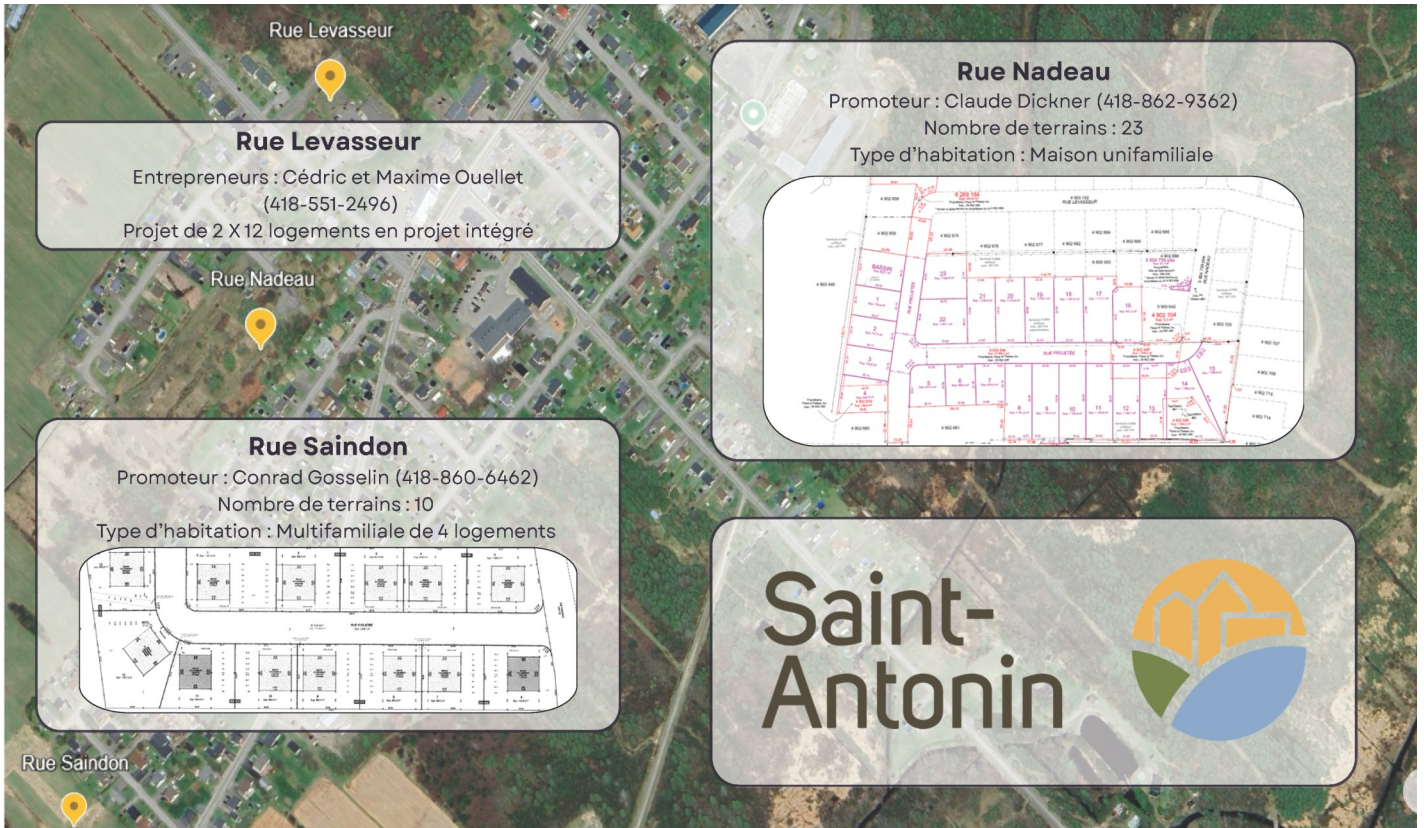
Ces terrains s’inscrivent dans le cadre du Plan 25/31, une stratégie municipale visant la mise en marché et la vente de 25 terrains d’ici le 31 décembre 2026, contribuant ainsi à une croissance planifiée et durable du territoire.

« Avec cette campagne, nous souhaitons faire rayonner Saint-Antonin comme un milieu de vie attractif, accessible et en pleine croissance. Nous sommes convaincus que notre municipalité a tout pour séduire de nouvelles familles et contribuer à leur épanouissement », a souligné le maire, M. Denis Fortin.

Par cette initiative, la Ville réaffirme sa volonté de planifier son développement de manière cohérente et structurée, en misant sur une offre résidentielle diversifiée répondant aux besoins actuels et futurs de la population.

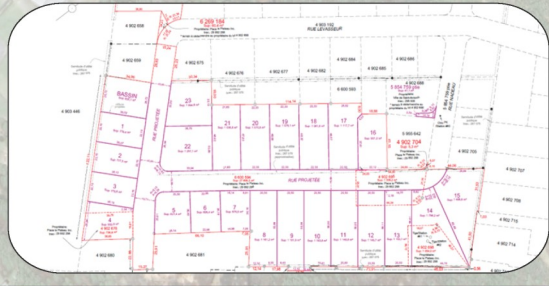
Les personnes intéressées à en apprendre davantage sur les terrains disponibles et les projets en cours sont invitées à communiquer avec la Ville ou à visiter ses plateformes d’information.





**Rue Levasseur**  
 Entrepreneurs : Cédric et Maxime Ouellet  
 (418-551-2496)  
 Projet de 2 X 12 logements en projet intégré

**Rue Nadeau**  
 Promoteur : Claude Dickner (418-862-9362)  
 Nombre de terrains : 23  
 Type d'habitation : Maison unifamiliale



**Rue Saindon**  
 Promoteur : Conrad Gosselin (418-860-6462)  
 Nombre de terrains : 10  
 Type d'habitation : Multifamiliale de 4 logements



**Rue des Châtaignes**  
 Promoteur : Ville de Saint-Antoine (418-862-1056 #219)  
 Nombre de terrains : 9 terrains pour des maisons unifamiliales  
 14 terrains pour des habitations jumelées  
 2 terrains commerciaux (courtier)  
 Type d'habitation : habitation unifamiliale et habitation jumelée



**1er Rang**  
 Promoteur : René Fillion  
 Nombre de terrain : 1  
 Type d'habitation : Projet intégré de 6 x 12 logements

**Rue des Bolets**  
 Promoteur : Christian Landry  
 (418-714-0484)  
 Quantité limitée de terrains disponibles

**Rue des Cèdres**  
 Promoteur : Jean-Guy Thériault (418-868-9393)  
 Nombre de terrains : non confirmé jusqu'à l'adoption des nouveaux règlements en concordance.  
 Type d'habitation : Multifamiliale 5 logements et plus

# 2 TERRAINS COMMERCIAUX 23 TERRAINS RÉSIDENTIELS

- *Cadastrés*
- *Desservis aqueduc et égoût*
- *À proximité des services*

À PARTIR DE 67 500\$

**Saint-  
Antonin**

Chez moi, naturellement !

(418) 862-1056



Unifamiliaux - 8000  
pi2  
Jumelés - 7000 pi2



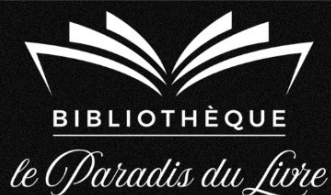
## Lancement de la **POLITIQUE MADA** (municipalité amie des aînés)



La politique et le plan d'action MADA ont été officiellement dévoilés le 18 avril dernier au Manoir Saint-Antonin. À cette occasion, étaient présents les élus municipaux, les membres des comités de pilotage et de suivi, des citoyens, des représentants des médias ainsi que des résidents du Manoir, ces derniers étant d'ailleurs le visage de la brochure de la politique MADA.

Pour toute l'information et consulter la brochure, visitez le [www.ville.saint-antonin.qc.ca](http://www.ville.saint-antonin.qc.ca) sous l'onglet administration municipale / politiques





## GRAND VENTE DE LIVRES USAGÉS LE DIMANCHE 7 JUIN

Avec le grand ménage du printemps nous avons ajoutés plusieurs nouveautés dans nos étagères de livres à vendre à petits prix.

Nous serons dans la liste des vendeurs lors de la journée des puces le 7 juin devant l'hôtel de ville, bien sûr si la température le permet.

En cas de pluie la grande vente se déroulera à l'intérieur de la bibliothèque.



## INSCRIPTIONS AU CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ

Un blitz d'inscription aura lieu le samedi 6 juin de 8h à 12h pour ceux qui veulent participer au Club de lecture d'été TD et courir la chance de gagner de beaux prix à la fin de l'été.

**Sous le thème *PLONGE* viens découvrir l'eau et tout ce qui la concerne!**

Tu pourras également t'inscrire pendant tout l'été mais le 6 juin sera une matinée éblouissante!

**1-2-3 GO, PLONGE ! Jusqu'à 12 ans.**

*Sylvie Ratté, responsable*

# JOURNÉES DES PUCES

**SAMEDI ET DIMANCHE 6 ET 7 JUIN 2026**

La ville de Saint-Antonin organise une fois de plus deux journées des puces. Consultez la liste des points de vente sur l'encart que vous recevrez dans votre boîte postale la 1ère semaine de juin.



# NOUS SOMMES *Ouvert*

## HORAIRE RÉGULIER

|          |                       |
|----------|-----------------------|
| LUNDI    | FERMÉ                 |
| MARDI    | 13H À 20H30           |
| MERCREDI | 13H À 17H             |
| JEUDI    | 13H À 17H 19H À 20H30 |
| VENDREDI | 9H À 12H00            |
| SAMEDI   | 8H À 12H00            |
| DIMANCHE | FERMÉ                 |



**Blitz d'inscription le 6 juin de 8h à 12h**

Viens à ta bibliothèque pour t'inscrire  
au Club de lecture TD 2026  
**et PLONGE!**

Club  
de lecture  
d'été  
TD  
2026



[clubdelecturetd.ca](http://clubdelecturetd.ca)

Créé et offert par plus de 2 200 bibliothèques publiques canadiennes, ce programme national bilingue est dirigé par la Bibliothèque publique de Toronto en partenariat avec Bibliothèque et Archives Canada. Le soutien financier est généreusement assuré par le Groupe Banque TD.



Développé par



En partenariat avec



Commanditaire en titre





## La critique de livres de Myriam et Kate

### Collection noire de la Courte échelle

Pour les plus vieux d'entres vous, vous connaissez probablement la collection Frissons, ce sont les livres à la couverture noire et le titre fluo qui nous faisait peur. J'ai lu tous les "Gardiennes" en allant garder des enfants, de quoi avoir peur d'aller chez les autres.

La nouvelle référence au roman jeunesse de peur, c'est la Collection noire de la Courte Échelle. Voici quelques conseils pour choisir ses premiers tomes. Pour débiter, il y a 3 catégories de livres: plus ils ont de lunes plus ils sont effrayants. Sur la pochette couverture, on peut lire les mots enquête, horreur ou suspense, ce qui vous guidera dans votre choix.

Tout d'abord, les livres avec 1 lune s'adressent aux jeunes à partir de 7 ans. Dans ces romans, la fin est toujours heureuse et ce n'est pas trop effrayant sauf pour les plus peureux.

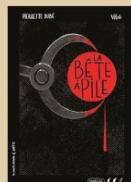
Ensuite, les livres à 2 lunes : ceux-ci sont à partir de 9 ans. La plupart des livres ont des fins heureuses, à ne pas lire seule dans sa chambre avant de dormir. Pour ce qui est des 3 lunes : c'est pour les 11 ans et plus, lecteurs avertis seulement. Il y a souvent des aspects sanglants, on vit beaucoup d'émotions, on n'a jamais envie de quitter le livre des yeux. Interdiction de le lire seul!

Psst : François Gravel, auteur de certains de ces livres, est le père d'Élise Gravel.

#### Suggestions de Kate :



1 lune:  
L'étrange fille  
aux chats  
Rémy Simard



2 lunes:  
La bête à pile  
Pierrette Dubé



3 lunes:  
L'arme du crime  
François Gravel

Myriam et Kate

# Grande Vente de livres usagés à la biblio

1\$ - 2\$ - 5\$ - lot à 10\$

7 juin 2026



Romance, amour, policiers, thriller, suspense, biographies, historique, magazines, albums jeunes, documentaires, etc...

*De tout pour tous les goûts!*

La bibliothèque Le Paradis du livre de Saint-Antonin  
vous présente une

# CONFÉRENCE

## Les randonnées dans l'Ouest Canadien

Par Pierre-Luc Côté,  
Grand voyageur, conférencier et blogueur

Pierre-Luc est allé deux mois dans l'Ouest canadien à bord d'une « van » pour y faire un maximum de randonnées. S'il a parcouru des sentiers plus classiques dans les parcs du Lac Louise, de Banff et de Jasper, il est également allé découvrir des coins moins fréquentés dans les parcs de Peter Lougheed, de Kootenay et de Yoho. Il rapporte de nombreuses photos des paysages montagneux, des lacs de couleur émeraude et de la faune locale.

Dans cette conférence, il présentera ses coups de cœur parmi la cinquantaine de randonnées qu'il a faites dans les Rocheuses canadiennes!

**9 juin 2026**  
**19h00 à 20h30**  
**Gratuit**



# JOURNÉES DES PUCES

**SAMEDI ET  
DIMANCHE 6 ET 7 JUIN 2026**

La ville de Saint-Antonin organise une fois de plus  
deux journées des puces.

Vous souhaitez y participer et faire votre propre  
vente de garage? Contactez-nous pour faire partie de  
notre liste de points de vente!



**Inscriptions  
jusqu'au 26 mai**

**Contactez Sylvie Ratté  
[biblio@st-antonin.ca](mailto:biblio@st-antonin.ca)  
418-862-1056 poste 225**





**LES FRIGOS PARTAGÉS**

On ne veut pas faire compétition aux pubs de lait mais... Mets-en !

**À Saint-Antonin,**  
transformons l'abondance en solidarité:  
Il vous reste des graines de semences ?  
Apportez les à la bibliothèque et elles seront semées dans le jardin communautaire dédié aux frigos. Merci!

**2** adresses à votre disposition:

Centre communautaire Michel-Desrosiers  
712 Chemin Rivière-Verte  
Épicerie du village  
309 rue principale



Carrefour d'Initiatives Populaires de Rivière-du-Loup  
NOURRIR L'ESPOIR COLLECTIVEMENT





**Il vous reste des graines de semences?**

Votre bibliothèque, en collaboration avec la corporation de développement et le jardin communautaire accepte les dons de vos petits sachets de graines non utilisés pour éviter le gaspillage et les utilisera dans le jardin communautaire pour distribution dans le frigo partagé quand le tout aura poussé.  
Évitons le gaspillage alimentaire!




# SOIRÉE BINGO

*BINGOS récréatifs,  
offert par le Club des 50ans et plus,  
en collaboration avec  
le service des loisirs.*

**15 mai 19h30  
Centre Michel-Desrosiers**

*Pour questions et informations,  
contactez Mme Hélène Beaulieu  
par téléphone au 418-867-8780.*

**Plaisir | Prix | Party**



Le CLUB DES 50 ANS ET +  
de Saint-Antonin  
vous invite à ses activités à venir:

**15 mai 2026 / BINGO**  
**6 juin 2026 / soirée dansante**  
**14 juin 2026 / Brunch**



- Vendredi 15 mai 19h30 **Bingo récréatif** au 712 chemin Rivière-Verte en collaboration avec le service des loisirs. Inf. Hélène 418-714-2370
- Nous vous invitons à la **Soirée dansante** musique avec Eric Boucher SAMEDI 6 juin dès 20 heures à la Salle du Centre Réjean-Malenfant. 7\$ membre 8\$ non-membre
- Le Club des 50 ans et + de Saint-Antonin vous invite à leur **brunch** dimanche 14 juin 11hr suivi de danse de 13hr à 16hr avec musique Linda April .  
Pour information Noëlline et Normand au 581-337-1567 .Coût pour le brunch 20 \$ membre 25\$ non-membre .Prendre note que vous devrez présenter votre preuve de membre .
- Venez prendre un café, jaser, jouer aux cartes ou autres. Noëlline et Normand vous accueillent.
- Vous pouvez également louer notre petit local à faible coût, idéal pour maximum 20 personnes.  
Pour information: Hélène B.418-714-2370 ou présentez-vous au local aux heures d'ouverture.

Nicole Gamache, présidente.



# MANOIR SAINT- ANTONIN

16, ROUTE DE L'ÉGLISE, SAINT-ANTONIN (QUÉBEC)  
G0L 2J0  
(418) 605-1829 POSTE 100  
MANOIR.ST-ANTONIN@VIDEOTRON.CA

Le Manoir Saint-Antonin est une résidence moderne de 30 grands appartements (3 ½ et 4 ½) pour personnes autonomes ou en légère perte d'autonomie.

Vous voulez profiter d'un appartement moderne ? Venez nous visiter !

Saisissez l'opportunité et choisissez une vie en collectivité, en toute sécurité, avec services.

**Pour information et réservation :**  
**Gaétan Michaud**  
**418-868-4768**

**Louise L. Nadeau**  
**418-867-1561**  
**Visites sur rendez-vous.**



## Cercle de Fermières de Saint-Antonin



Êtes-vous passionnée par les arts textiles?

Aimeriez-vous apprendre à tricoter, à crocheter ou à utiliser un métier à tisser?

Vous aimez travailler avec vos mains, mais vous croyez ne pas être capable de le faire vous-même? Venez nous rencontrer lors de nos soirées **Tricot-Jasette!** Nous sommes jeunes, dynamiques et nous avons beaucoup de plaisir à travailler ensemble. Nous vous aiderons à réaliser ce dont vous rêvez. Une seule soirée et vous voudrez revenir! Nous avons également de nouvelles membres au conseil à vous présenter.

Nombreux ateliers à venir dès janvier : Crochet Tunisien, tricot modulaire, lavette 101, etc...

**Contactez-nous au 418-894-7254**

ou venez nous rejoindre au sous-sol du Centre Réjean Malenfant,  
305 rue Principal (entrée par la rue du Couvent).

Tous les mercredis à 19 h

Frais : 5 \$ par soirée ou possibilité de devenir membre au coût de 40\$/année (rabais et revues inclus)





**Avec amour, en ce 10 mai 2026,**

**Bonne Fête**

**À toutes les chères mamans de chez nous!**

**Tu sais Maman....**

Quand j'ai besoin de parler, tu m'écoutes.

Quand j'ai besoin... de voler de mes propres ailes, tu me donnes l'espace.

Quand j'ai besoin de conseils, tu m'offres ton expérience.

Quand j'ai besoin d'aide, de félicitations, tu me donnes une ovation.

Quand j'ai besoin d'une amie...je me tourne vers toi.

Alors pour toutes les mamans, qui savent si bien donner :

Douceur, bonté et tendresse,

Un très heureux jour de la fête des mères rempli de

bonheur pour combler votre cœur!

**Merci Maman !**

Le mois de mai, c'est le mois de Marie, ayons une pensée spéciale...

Saviez-vous que le 10 mai est aussi une fête importante, c'est la fête de

Saint-Antonin ? Bénis nos foyers...

**Comité « prière et célébration »**





# + DROIT D'ACCÈS ESTIVAL

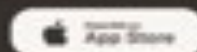
DISPONIBLE  
+ le 1er mai 2026  
VALIDE JUSQU'AU  
31 octobre 2026

## 298.60\$

243,70 \$ Droit d'accès  
54,90 \$ Assurance  
responsabilité civile  
Taxes incluses

ACHETEZ VOTRE DROIT  
D'ACCÈS EN LIGNE AU  
**WWW.FQCQ.QC.CA**

OU SUR L'APPLICATION IQUAD



Encouragez-nous!  
Choisissez **01-054**

Assistance :  
**418-894-8495**

Assureur officiel  
de la FQCQ

AVEC CHAQUE DROIT D'ACCÈS VENDU, LA FQCQ REMET 0,30 \$ AUX PROJETS DE PLANTATION D'ARBRES PAR ARBRE-RÉVOLUTION

**FQCQ**  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE  
DES CLUBS QUADS



L'EXPIÉRIENCE  
**QUEBEQUAD**

Maximum 3000 cc  
Poids : 950 kg



## Besoin d'aide...

Elizabeth 418-714-7919 (Rivière-du-Loup)  
Isabelle 1-514-757-9427 (Saint-Paul-de-la-Croix)  
Sylvie 418-866-1185 (Saint-Antonin)

TU SOUHAITES JARDINER CET ÉTÉ?

# LE JARDIN COMMUNAUTAIRE DE SAINT-ANTONIN S'AGRANDIT !

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !



Corporation  
de développement  
de Saint-Antonin

25 \$ PAR  
PARCELLE

DIMENSIONS  
10 X 20 PIEDS

OUTILS DE  
JARDINAGE À  
DISPOSITION

CONTACTE-NOUS POUR PLUS DE  
DÉTAILS ET POUR RÉSERVER TA PLACE

[CORPORATION.DEV.SAINTANTONIN@GMAIL.COM](mailto:CORPORATION.DEV.SAINTANTONIN@GMAIL.COM)

418-862-1056 POSTE 226

---

# INVITATION

# *Assemblée Générale Annuelle*

## La Corporation Loisirs communautaires Michel-Desrosiers

invite chaleureusement la population à son Assemblée générale annuelle, qui aura lieu :

Quand ? le mardi 12 mai

À Quelle heure ? 19 h 30

Où ? Centre communautaire Michel-Desrosiers

Au plaisir de vous y voir !

---

### Localisation des arbres

À l'intérieur de l'emprise d'une rue publique, aucun arbre, arbuste, objet, construction ou aménagement, de quelque nature que ce soit, ne peut être planté, déposé ou réalisé sans l'autorisation préalable de l'autorité compétente.

La délivrance de cette autorisation peut être conditionnelle à la présentation et à l'approbation d'un plan d'aménagement.

Les arbres doivent être localisés à distance minimale de deux (2) mètres des éléments suivants :

- luminaires de rue;
- réseaux d'égout ou d'aqueduc;
- tuyaux de drainage des bâtiments;
- tout câble électrique ou téléphonique;
- tout poteau portant des fils électriques;
- bordure de revêtement de rue et de trottoir;
- équipements électriques enfouis;

La distance minimale des arbres en rapport aux cas d'exceptions suivants est augmenté à deux virgule cinq (2,5) mètres :

- bornes-fontaines;
- panneau de signalisation.



MOIS DES  
**forêts**



---

**Vendredi 15 mai 2026 à partir de 8h30**  
**Garage municipal de la Ville de Saint-Antonin - 24 rue Pelletier, Saint-Antonin**

---

## 🌿 Distribution d'arbres 🌿



# FÊTE DE LA FAMILLE

Venez profiter d'une journée d'activités pour toute la famille !

- Spectacle
- Jeux gonflables
- Maquillage
- Cantine
- Et plus encore !



**Un spectacle et des animations des Productions Katomix sur le thème du Cirque !**

**Samedi  
30 mai**

**11h à 15h**

**Au Centre  
communautaire  
Michel-Desrosiers**

Infos sur la page Facebook Loisirs Saint-Antonin ou à [loisirs@st-antonin.ca](mailto:loisirs@st-antonin.ca)





Saint-  
Antonin

# CAMP DE JOUR ANIMATEUR | ANIMATRICE

## PROFIL

Secondaire 4 complété à l'été ou 16 ans

Dynamique, créatif, fiable, responsable et amusant

Expérience en animation, loisirs ou avec les enfants sont des atouts

## AVANTAGES

Travailler 35h par semaine de jour et avoir tes week-ends

Profiter du soleil et te garder en forme

Avoir une gang pour l'été et devenir une superstar pour les enfants

Avoir un nom original pour l'été

Avoir une expérience enrichissante et complète pour un CV

## ÉCHELLE SALARIALE DE 3 ÉCHELONS

MAUDE BOUCHER, COORDONNATRICE DES LOISIRS

[loisirs@st-antonin.ca](mailto:loisirs@st-antonin.ca)

STÉPHANE BOURASSA, DIRECTEUR DES LOISIRS

[sbourassa@st-antonin.ca](mailto:sbourassa@st-antonin.ca)





Saint-Antonin

# CAMP DE JOUR ACCOMPAGNATEUR SPÉCIALISÉ ADULTE 18 ANS ET PLUS

## PROFIL

Expérience ou études auprès de personnes à besoins particuliers  
Bienveillance, fiabilité, facilité d'adaptation et de collaboration  
Expérience en animation, loisirs ou avec les enfants sont des atouts

## AVANTAGES

Travailler du lundi au vendredi de jour et avoir tes week-ends  
Profiter du soleil et te garder en forme  
Avoir une gang pour l'été et devenir une superstar pour les enfants  
Avoir un nom original pour l'été  
Avoir une expérience enrichissante dans ton domaine

## SALAIRE À DÉTERMINER SELON EXPÉRIENCE



MAUDE BOUCHER, COORDONNATRICE DES LOISIRS

[loisirs@st-antonin.ca](mailto:loisirs@st-antonin.ca)

STÉPHANE BOURASSA, DIRECTEUR DES LOISIRS

[sbourassa@st-antonin.ca](mailto:sbourassa@st-antonin.ca)



Saint-  
Antonin

# SERVICE EXTRA MONITEUR | MONITRICE

## PROFIL

Secondaire 3 complété à l'été ou 14 ans

Dynamisme, créativité, fiabilité et faire respecter le cadre

Expérience en animation, loisirs ou avec les enfants sont des atouts

## AVANTAGES

Travailler 20h par semaine de jour et avoir tes week-ends  
(7h30 à 9h00, 12h00 à 13h00 et 16h00 à 17h30)

Profiter du soleil et te garder en forme

Avoir une gang pour l'été et devenir une star pour les enfants

Avoir un nom original pour l'été

## SALAIRE FORFAITAIRE PAR SEMAINE SELON LE SALAIRE MINIMUM EN VIGUEUR

**MAUDE BOUCHER, COORDONNATRICE DES LOISIRS**

[loisirs@st-antonin.ca](mailto:loisirs@st-antonin.ca)

**STÉPHANE BOURASSA, DIRECTEUR DES LOISIRS**

[sbourassa@st-antonin.ca](mailto:sbourassa@st-antonin.ca)





Saint-  
Antonin

# CAMP DE JOUR ACCOMPAGNATEUR BESOINS PARTICULIERS

## PROFIL

Secondaire 4 complété à l'été ou 16 ans

Patience, bienveillance, ouverture au défi et capacité d'adaptation

Expérience avec les enfants à besoins spécialisés est un atout

## AVANTAGES

Travailler à temps plein en semaine de jour et avoir tes week-ends

Profiter du soleil et te garder en forme

Avoir une gang pour l'été et devenir une superstar pour les enfants

Avoir un nom original pour l'été

Avoir une expérience enrichissante en relation d'aide

## SALAIRE À DISCUTER SELON EXPÉRIENCE



**MAUDE BOUCHER, COORDONNATRICE DES LOISIRS**

[loisirs@st-antonin.ca](mailto:loisirs@st-antonin.ca)

**STÉPHANE BOURASSA, DIRECTEUR DES LOISIRS**

[sbourassa@st-antonin.ca](mailto:sbourassa@st-antonin.ca)



# RÉSUMÉ DES POINTS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DES SÉANCES DU CONSEIL DE VILLE

Vous trouverez un bref résumé des points d'intérêt général qui ont été discutés lors des séances ordinaires et extraordinaires. Ce résumé n'engage aucunement la Ville de Saint-Antonin, seul le texte officiel du procès-verbal a une valeur légale. Vous pouvez consulter le texte intégral sur le site internet de la Ville de Saint-Antonin et visionner les séances sur la chaîne YouTube *Ville de Saint-Antonin (@VilleSt-Antonin)*.

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 13 AVRIL 2026

### **APPROBATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2026**

Les membres du Conseil de la Ville déclarent avoir reçu la liste des dépenses incompressibles inscrites aux journaux des déboursés:

- Du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2026 au montant de 285 828,67 \$ ;

Les membres du Conseil de la Ville déclarent avoir reçu la liste des factures d'achats de paiements automatiques;

- Du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2026 au montant de 167 438,44 \$ ;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de la Ville de Saint-Antonin autorise le paiement des comptes pour le mois de mars au montant de 453 267,11 \$.

### **DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

**CONSIDÉRANT** que l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes prévoit que la ville dépose annuellement un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Antonin;

**CONSIDÉRANT** que l'article 477.6 de cette même Loi prévoit qu'au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de Ville de Saint-Antonin entérine et dépose ledit rapport de 2025.

La liste des contrats de plus de 2000 \$ conclus avec un même cocontractant est conservée aux archives de la Ville et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite. Il sera aussi publié sur Internet.

#### **2ÈME VERSEMENT ENTENTE TRIENNALE OFFICE DE TOURISME DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**CONSIDÉRANT** qu'une entente triennale a été signée entre la MRC de Rivière-du-Loup et l'Office de tourisme de Rivière-du-Loup;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'effectuer le deuxième versement;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement de la facture numéro 10292 au montant de 16 160,67 \$ à l'Office de tourisme de Rivière-du-Loup. Le paiement peut se faire par virement internet.

#### **APPUI FINANCIER À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ANTONIN**

**CONSIDÉRANT** que la Corporation de développement de Saint-Antonin a transmis une demande de support financier pour 2026;

**CONSIDÉRANT** que le montant budgété pour l'année 2026 est de 17 500 \$ plus le paiement de frais de mission des comptables;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le versement de la contribution financière de dollars 17 500 \$ à la Corporation de développement de Saint-Antonin.

#### **RENOUVELLEMENT CARTE DE MEMBRE ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA**

**CONSIDÉRANT** que l'organisme Action Chômage Kamouraska (ACK) a transmis, en février, une demande en lien avec le renouvellement de la carte de membre pour 2026-2027 de la Ville de Saint-Antonin;

**CONSIDÉRANT** que l'Action Chômage Kamouraska (ACK) s'appuie sur les contributions provenant des cartes de membres afin de faire avancer certains dossiers critiques compte tenu du rehaussement des exigences d'admissibilité à l'assurance-emploi (A-E);

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saint-Antonin tient à offrir son soutien à l'organisme Action Chômage Kamouraska (ACK) ;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin appuie l'organisme Action Chômage Kamouraska (ACK) en transmettant un montant de 50.00 \$ pour la carte de membre pour 2026-2027.

#### **ACHAT MATÉRIEL INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT** les besoins informatiques des élus et du personnel de l'hôtel de ville ;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues de deux différents fournisseurs ;

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de ville de Saint-Antonin accepte la soumission de la compagnie 6tem TI pour l'achat de deux tablettes et un ordinateur portable au montant de 1 849,93\$ plus les taxes.

## **FORMATION SYGEM**

**CONSIDÉRANT** que l'utilisation du logiciel Sygem est essentielle au bon fonctionnement des opérations municipales;  
**CONSIDÉRANT** que des formations sont offertes afin d'optimiser l'utilisation de ce logiciel et d'en maximiser les fonctionnalités;  
**CONSIDÉRANT** que la participation à ces formations permettra d'améliorer l'efficacité, la productivité et la qualité du travail effectué;  
**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de ville de Saint-Antonin autorise le paiement des frais d'inscriptions à la compagnie Sygem de 840\$ afin que madame Chantal Bouchard puisse suivre les formations concernant la taxation, la paie et le fonctionnement général du logiciel.

## **SOUPER BÉNÉFICE DE L'AFBL 2026**

**CONSIDÉRANT** l'invitation reçue de l'Association forestière bas-laurentienne (AFBL) à l'occasion de son souper-bénéfice 2026 ;  
**CONSIDÉRANT** que cet événement constitue une activité de représentation et de réseautage en lien avec le développement et la mise en valeur du secteur forestier régional ;  
**CONSIDÉRANT** l'intérêt pour la municipalité d'être représentée lors de cet événement ;  
**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise l'inscription de monsieur Mathieu Tremblay au Souper-bénéfice 2026 de l'Association forestière bas-laurentienne au coût de 125 \$.

## **RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS**

### **EMBAUCHE RESPONSABLE DÉVELOPPEMENT ET RELATIONS AVEC LE MILIEU**

**CONSIDÉRANT** que le poste du directeur.trice au développement et relations avec le milieu est vacant;  
**CONSIDÉRANT** que Monsieur François Lapointe a déposé sa candidature pour le poste;  
**CONSIDÉRANT** que le comité de sélection a émis une recommandation favorable aux membres du Conseil de ville pour l'embauche de ce candidat;  
**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin entérine la nomination de Monsieur François Lapointe au poste de directeur du développement social et économique, et ce, à compter du 14 avril 2026.  
**QUE** les conditions d'embauche et salariales soient en fonction de la politique administrative et salariale des employés-cadres.

## **RÈGLEMENTS**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 923-26 RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le lotissement sur son territoire;  
**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de remplacer le règlement de lotissement numéro 312 à la suite de l'adoption du plan d'urbanisme révisé;  
**CONSIDÉRANT** que le Conseil de ville de Saint-Antonin juge opportun d'adopter un règlement relatif au lotissement et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Ville de Saint-Antonin;  
**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion a été donné ce 9 mars 2026;  
**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2026 à 18 h 00 au Centre Réjean-Malenfant, salle B;  
**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A-19.1);  
**CONSIDÉRANT** que le Conseil peut adopter, avec ou sans changement, le projet final du « Règlement numéro 923-26 - Règlement de lotissement »;  
**CONSIDÉRANT** que les lotissements doivent être conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et qu'il se doit aussi de respecter le contenu obligatoire établi dans la LAU (Loi sur l'aménagement de l'urbanisme);  
**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte, sans changement, le « Règlement numéro 923-26 – Règlement de lotissement », en adoption finale, lequel a pour objet de se conformer à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rivière-du-Loup.  
Le projet de règlement sera disponible sur le site Internet de la ville, dans la section urbanisme et permis.

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 924-26 RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant la construction sur son territoire;  
**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de remplacer le règlement de construction numéro 313 à la suite de l'adoption du plan d'urbanisme révisé;  
**CONSIDÉRANT** que le Conseil de ville de Saint-Antonin juge opportun d'adopter un règlement relatif à la construction et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Ville de Saint-Antonin;  
**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion a été donné ce 9 mars 2026;  
**CONSIDÉRANT** que le Conseil peut adopter, avec ou sans changement, l'adoption finale du « Règlement numéro 924-26 sur les constructions »;  
**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A-19.1);

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2026 à 18 h 00 au Centre Réjean-Malenfant, salle B.  
**CONSIDÉRANT** que tout terrain, bâtiment, construction ou ouvrage qui est occupé, érigé, agrandi ou transformé doit l'être conformément aux dispositions du présent règlement. De même, tout terrain, bâtiment, construction ou ouvrage dont l'usage est modifié doit être rendu conforme aux exigences dudit règlement;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte, sans changement, le « Règlement numéro 924-26 – Règlement de construction », en adoption finale, lequel a pour objet de se conformer à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rivière-du-Loup.

Le règlement sera disponible sur le site Internet de la ville, dans la section urbanisme et permis.

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 925-26 RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant les permis et certificats sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de remplacer le règlement relatif aux permis et certificats numéro 310 à la suite de l'adoption du plan d'urbanisme révisé;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil de ville de Saint-Antonin juge opportun d'adopter un règlement relatif aux permis et certificats et devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Ville de Saint-Antonin;

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion a été donné ce 9 mars 2026;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil peut adopter, avec ou sans changement, l'adoption finale du « Règlement numéro 925-26 relatif aux permis et certificats »;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A-19.1);

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 1<sup>er</sup> avril 2026 à 18 h 00 au Centre Réjean-Malenfant, salle B.

**CONSIDÉRANT** que tout terrain, bâtiment, construction ou ouvrage qui est occupé, érigé, agrandi ou transformé doit l'être conformément aux dispositions du présent règlement. De même, tout terrain, bâtiment, construction ou ouvrage dont l'usage est modifié doit être rendu conforme aux exigences dudit règlement;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin adopte, sans changement, le « Règlement numéro 925-26 – Règlement relatif aux permis et certificats », en adoption finale, lequel a pour objet de se conformer à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Rivière-du-Loup.

Le règlement sera disponible sur le site Internet de la ville, dans la section urbanisme et permis.

#### **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 930-26 RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

Le conseiller Alain Turcotte, donne avis qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 930-26. Ce présent règlement a pour objet de régir l'occupation et l'entretien des bâtiments, conformément à la section XII (« L'occupation et l'entretien des bâtiments ») de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Il dépose ce projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la ville, dans la section Projet de règlement et pourra être consulté au bureau de l'hôtel de ville.

#### **ADOPTION DU 1ER PROJET DE RÈGLEMENT 930-26 SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

**CONSIDÉRANT** que la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de cette Loi, les municipalités régionales de comté doivent réaliser un inventaire des bâtiments patrimoniaux d'ici le 1er avril 2026, et qu'en vertu de cette même Loi, les municipalités doivent adopter, d'ici le 1er avril 2026, un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments;

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir habilitant pour l'adoption d'un règlement régissant l'occupation et l'entretien des bâtiments se trouve aux articles 145.41 et 145.41.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

**CONSIDÉRANT** l'importance, pour la Ville de Saint-Antonin, de contribuer dès maintenant à la protection, à la préservation et à la pérennité des bâtiments figurant à l'inventaire réalisé par la Municipalité régionale de comté pour le territoire de la Ville de Saint-Antonin;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion régulièrement donné à la séance ordinaire du 13 avril 2026;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de règlement ne contient aucune disposition pouvant faire l'objet d'une demande des personnes intéressées, afin qu'il soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de règlement a été présenté aux membres du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de Ville de Saint-Antonin adopte le 1er premier projet du règlement numéro 930-26 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments, lequel a pour objet de protéger le patrimoine bâti de la Ville de Saint-Antonin.

Une assemblée publique de consultation sera tenue le 11 mai 2026 à 19 h 00 au Centre Communautaire Réjean-Malenfant.

Le projet de règlement sera disponible sur le site Internet de la ville, dans la section Projet de règlement et pourra être consulté au bureau de l'hôtel de ville.

## **ADOPTION DU RÈGLEMENT 931-26 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 9 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 9 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise à tous les membres du Conseil dans les délais requis, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

**IL EST RÉSOLU QUE** le règlement numéro 931-26 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus soit adopté.

## **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION, DÉPÔT DU PROJET RÈGLEMENT 933-26 SUR LES DROITS DE MUTATION ET LES DROITS SUPPLÉTIFS**

Le conseiller Alain Turcotte, donne avis qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement 933-26. Ce règlement aura pour objet, notamment, les droits de mutations et les droits supplétifs, lesquels, lorsque leur montant excède 2 000 \$, pourront être acquittés en trois versements après l'entrée en vigueur du règlement.

Il dépose ce projet de règlement.

Le projet de règlement sera disponible sur le site internet de la ville, dans la section Projet de règlement et pourra être consulté au bureau de l'hôtel de ville.

## **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 931-26 EMPRUNT CONCERNANT L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DES EAUX USÉES**

Le conseiller Yannick Tremblay, donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le règlement 934-26 décrétant une dépense et un emprunt 1 886 335 \$, taxes globales incluses pour des travaux visant l'augmentation de la capacité des infrastructures de traitement des eaux usées pour les 2 sites de la Ville de Saint-Antonin. Ce règlement a également pour objectif de permettre à la ville d'assumer les coûts des travaux dans l'attente de l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme de subvention Primeau 2023-2033, pour lequel une demande sera déposée. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN HYDROGÉOLOGIE SUIVI DES AQUIFÈRES**

**CONSIDÉRANT** que la ville doit assurer un suivi rigoureux de l'exploitation de ses aquifères afin de garantir la pérennité de la ressource en eau potable;

**CONSIDÉRANT** que des services professionnels en hydrogéologie sont requis pour effectuer ce suivi;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue et l'analyse effectuée par le directeur adjoint des Travaux Publics;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin octroi le mandat de services professionnels en hydrogéologie à la firme Arrakis Consultants Inc, pour le suivi de l'exploitation des aquifères pour les années 2026, 2027 et 2028 au montant de 14 292,90 \$.

### **MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS RÉCUPÉRATION ET GESTION DES DONNÉES D'ENREGISTREURS DE NIVEAU D'EAU**

**CONSIDÉRANT** que la ville utilise des enregistreurs automatiques de niveau d'eau pour surveiller ses cours d'eau et infrastructures hydrauliques;

**CONSIDÉRANT** que la récupération et la gestion des données de ces enregistreurs requièrent une expertise technique spécialisée;

**CONSIDÉRANT** que la continuité et l'analyse fiable des données sur les années 2026, 2027 et 2028 sont essentielles pour la planification et la gestion durable de l'eau;

**QUE** le conseil de la Ville de Saint-Antonin octroi le mandat à la firme Arrakis Consultants Inc afin d'assurer la récupération, la compilation et la gestion des données provenant des enregistreurs automatiques de niveau d'eau pour les années 2026, 2027 et 2028 pour la somme de 7 019,60 \$ plus les taxes.

### **ATTRIBUTION DE LA LECTURE DES DÉBITMÈTRES À LA FIRME NORDIKEAU**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la saine gestion des infrastructures d'eau et pour répondre aux exigences réglementaires (SQEEP, RDPE), la Ville de Saint-Antonin doit procéder annuellement à la vérification de la précision de ses instruments de mesure;

**CONSIDÉRANT** que la firme Nordikeau accompagne la Ville dans cette activité depuis 2018;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue et l'analyse effectuée par le directeur adjoint des Travaux Publics ;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin octroi le contrat de la lecture des débitmètres à la firme Nordikeau pour les années 2026, 2027 et 2028 pour la somme de 8 674 \$ plus taxes.

### **AUTORISATION DE DISPOSITION DES BIENS POUR 3 VÉHICULES**

**CONSIDÉRANT** que le service des Travaux Publics de la ville de Saint-Antonin possède actuellement trois véhicules qui ont atteint un état de dégradation tel qu'ils ne sont plus sécuritaires ni fonctionnels;

**CONSIDÉRANT** que les coûts de maintenance prévisibles pour maintenir ces véhicules sécuritaires dépassent leur valeur marchande résiduelle;

**CONSIDÉRANT** que ces unités occupent de l'espace au garage municipal et ne peuvent plus être utilisées pour les opérations courantes;

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de la Ville de Saint-Antonin autorise la disposition de ces trois véhicules par voie de vente au plus offrant (récupérateur) et mandate le directeur adjoint des Travaux Publics pour finaliser la transaction.

#### **DEMANDE AU MTMD POUR L'AJOUT DE DEUX TRAVERSES PIÉTONNIÈRES**

**CONSIDÉRANT** que la sécurité des piétons constitue une priorité pour la ville de Saint-Antonin ;

**CONSIDÉRANT** que certaines zones sous la responsabilité du réseau routier provincial présentent un achalandage piétonnier important;

**CONSIDÉRANT** que des enjeux de sécurité ont été observés aux emplacements suivants ;

- 211 rue Principale dans le but d'avoir une traverse sécuritaire vers le futur Parc Forestier ;

- Intersection de la rue Lévesque et du 1er Rang;

**CONSIDÉRANT** que ces emplacements nécessitent l'aménagement de traverses piétonnières sécurisées;

**CONSIDÉRANT** que ces infrastructures relèvent de la compétence du Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de la Ville de Saint-Antonin fait la demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) de procéder à l'analyse et à l'aménagement de deux traverses piétonnières aux emplacements mentionnés ci-dessus;

**DE** transmettre la présente résolution au Ministère afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers;

**D'AUTORISER** le directeur adjoint des Travaux Publics à assurer le suivi de ce dossier auprès du Ministère.

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2025-2028 DE LA MRC DE RDL POUR L'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DU PARC FORESTIER**

**CONSIDÉRANT** qu'actuellement il n'y a pas d'aire de stationnement pour les usagers du futur Parc Forestier ;

**CONSIDÉRANT** que la création de 17 cases conformes permettra de sécuriser l'accès au site, de protéger la rive adjacente et de respecter les limites du zonage agricole;

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de la Ville de Saint-Antonin autorise le dépôt de la demande d'aide financière auprès de la MRC de Rivière-du-Loup pour le volet « Aménagement du stationnement » ;

**APPROUVE** le plan d'implantation (Dossier 2245) préparé par l'arpentier-géomètre Frédéric Tremblay comme base technique des travaux ;

**DÉSIGNE** Jean D'Amour, directeur général par intérim, pour agir à titre de mandataire et signataire du protocole d'entente à intervenir.

#### **REFUS DES SOUMISSIONS ET ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES ACQUISITION D'UN TRACTEUR COMPACT**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Saint-Antonin a procédé à un appel d'offres pour l'acquisition d'un tracteur compact pour l'entretien de la patinoire;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues ont été ouvertes le 12 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse des soumissions reçues a été effectuée par le directeur adjoint des Travaux Publics;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse des modèles proposés démontre une grande variabilité technique ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité se réserve le droit de rejeter toute soumission ;

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de la Ville de Saint-Antonin rejette l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour l'acquisition d'un tracteur compact pour l'entretien de la patinoire et annule le processus d'appel d'offres en cours;

**AUTORISE** l'administration à revoir le projet et, le cas échéant, à relancer un nouvel appel d'offres selon les besoins de la ville.

#### **REFUS DES SOUMISSIONS ET ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES RÉFECTION DES ESCALIERS CRM**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a procédé à un appel d'offres pour la réfection des escaliers du Centre Réjean Malenfant;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues ont été ouvertes le 19 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse des soumissions reçues a été effectuée par le directeur adjoint des Travaux Publics ;

**CONSIDÉRANT** que les prix soumis dépassent largement les estimations budgétaires ;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Saint-Antonin se réserve le droit de rejeter toute soumission;

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de la Ville de Saint-Antonin rejette l'ensemble des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour la réfection des escaliers du Centre Réjean Malenfant et annule le processus d'appel d'offres en cours;

**AUTORISE** le service des travaux publics à procéder à la réalisation complète des travaux (conception, fabrication et installation) en régie interne et mandate la direction des travaux publics pour l'achat des matériaux nécessaires ;

#### **REFUS DES SOUMISSIONS ET ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES TRAVAUX DE MISES AUX NORMES DU LOCAL DES JEUNES**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Saint-Antonin a procédé à un appel d'offres pour les travaux de mise aux normes du Local des jeunes ;

**CONSIDÉRANT** que les soumissions reçues ont été ouvertes le 5 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse des soumissions reçues a été effectuée par le directeur adjoint des Travaux Publics ;

**CONSIDÉRANT** que le projet doit être révisé car les documents d'appel d'offres actuels ne permettent pas une exécution conforme au mandat réel de la ville.

**CONSIDÉRANT** que la ville de Saint-Antonin se réserve le droit de rejeter toute soumission;

## **MANDAT DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES PLATES-BANDES (SAISON 2026)**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Saint-Antonin doit procéder à l'entretien printanier, estival et automnal de ses plates-bandes pour la saison 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que l'entretien adéquat des espaces verts assure la mise en valeur des infrastructures municipales et la pérennité des végétaux ;

**CONSIDÉRANT** que la ville a reçue deux soumissions, notamment de l'union des jardiniers (Botanix) et d'embellissement RDL ;

**CONSIDÉRANT** que la firme Union des jardiniers (Botanix) a soumis une proposition détaillée respectant rigoureusement les quantités et les étapes techniques définies à un prix avantageux ;

**QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin octroi le mandat de services pour l'entretien des plates-bandes pour la saison 2026 à la firme Union des jardiniers (Botanix) pour un montant de 2 572 \$ plus les taxes.

## **INCENDIE**

### **CONGRÈS DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVIL DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que le congrès de l'association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec aura lieu du 23 au 26 mai 2026 à Rivière-du-Loup ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de maintenir à jour les connaissances et compétences du personnel en matière de sécurité incendie ;

**CONSIDÉRANT** que la participation à un congrès spécialisé permet d'échanger sur les meilleures pratiques, les nouvelles technologies et les enjeux actuels du domaine ;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise l'inscription de Monsieur Yvan Rossignol directeur du service incendie et de Monsieur Gaétan Michaud, capitaine incendie au congrès de l'association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec pour le montant total de 1870 \$ plus les taxes.

## **AUTORISATION DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU VOLET COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Saint-Antonin reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Saint-Antonin et les municipalités de Saint-Arsène, Saint-Cyprien, Saint-Épiphane, Saint-Paul-de-la-Croix et Saint-François-Xavier-de-Viger désirent présenter un projet de mise en place d'une entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention et partage d'un préventionniste dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

**IL EST RÉSOLU QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le Conseil de la ville de Saint-Antonin s'engage à participer au projet de mise en place d'une entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention et partage d'un préventionniste. Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Le maire, monsieur Denis Fortin, et madame Chantal Bouchard, trésorière et greffière adjointe, sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

## **URBANISME**

### **SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC UN AGENT IMMOBILIER POUR LA VENTE DES DEUX TERRAINS COMMERCIAUX SUR LA RUE DES CHÂTAGINES**

**CONSIDÉRANT** que la ville de Saint-Antonin est propriétaire de deux terrains à vocation commerciale situés sur la rue des Châtaignes ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité de favoriser le développement économique en procédant à la mise en marché de ces terrains ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun de recourir aux services d'un agent immobilier afin d'assurer une visibilité accrue et une mise en marché professionnelle ;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise la conclusion d'une entente avec Jonathan Pelletier de l'agence GLMC pour la mise en marché et la vente des deux terrains commerciaux de la rue des Châtaignes ;

**QUE** le mandat confié à l'agent immobilier inclut notamment la promotion, la diffusion des offres, la gestion des visites et l'accompagnement des acheteurs potentiels;

**QUE** la rémunération de l'agent immobilier soit établie selon une commission équivalente à 4 % du prix de vente, payable lors de la conclusion de chaque transaction;

**QUE** Monsieur Jean D'Amour, directeur général par intérim soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette entente.

#### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR ALIÉNER UNE PARCELLE AGRICOLE À L'AGRICULTEUR CONTIGU DU LOT**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q., concernant une demande d'aliéner un terrain en zone agricole sans changer la vocation agricole sur le lot 6 255 717 du cadastre officiel du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le lot 6 255 717 est situés entièrement en zone agricole en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

**CONSIDÉRANT** qu'en conformité avec les dispositions prescrites par cette Loi, la Ville de Saint-Antonin se doit de donner un avis relativement à la demande d'aliénation adressée à la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT** que l'article 58.2 de la Loi précise que l'avis transmis par la Ville à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62 de la Loi, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande;

**CONSIDÉRANT** que la demande présentée est conforme au règlement de zonage municipal présentement en vigueur dans la Ville de Saint-Antonin et qu'elle ne vise pas à modifier la vocation agricole du lot;

**CONSIDÉRANT** que le potentiel agricole du lot visé et des lots avoisinants ne sera pas affecté, puisque l'acquéreur est le producteur agricole des lots contigus, soit le propriétaire du lot 6 255 723;

**CONSIDÉRANT** que la vocation agricole sera maintenue sur la totalité de la superficie du lot visé par l'aliénation du lot (6 255 717) ainsi que sur celle du lot de l'acquéreur (6 255 723), lesquels sont présentement en culture;

**CONSIDÉRANT** que le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement de la Ville de Saint-Antonin recommande aux membres du Conseil d'appuyer la demande d'aliénation du lot 6 255 717, considérant que cette transaction permettra à l'agriculteur contigu d'agrandir son exploitation, soit le lot 6 255 723;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin recommande positivement cette demande d'aliénation soumise à la C.P.T.A.Q.

#### **DEMANDE D'AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 22**

**ATTENDU** que le gouvernement du Québec a confié aux municipalités régionales de comté le mandat de réaliser des plans de protection des milieux humides et hydriques et aux municipalités, par concordance, l'obligation de les appliquer;

**ATTENDU** que les plans de protection des milieux humides et hydriques doivent être approuvés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour entrer en vigueur;

**ATTENDU** que l'Assemblée nationale a accordé en 2023 une immunité aux municipalités locales et régionales lors de l'application de leur plan de protection des milieux humides et hydriques en modifiant l'article 245 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que lors de l'étude article par article du projet de loi modifiant l'article 245, un nouvel article a été introduit dans la loi (245.1), sans réflexion ni étude d'impacts préalable, obligeant toute municipalité, toute municipalité régionale de comté et toute communauté métropolitaine à transmettre un avis à chaque propriétaire d'un immeuble (terrain) concerné par un acte qui vise la protection de milieux humides et hydriques;

**ATTENDU** que le contenu du nouvel article 245.1 oblige toute municipalité, municipalité régionale de comté et communauté métropolitaine qui désire se prévaloir de l'immunité prévue à l'article 245, de faire la preuve de l'envoi d'un avis à tous les propriétaires concernés;

**ATTENDU** que cette procédure exclusive aux milieux humides et hydriques fera en sorte que tous les propriétaires concernés recevront au minimum deux avis sur le même sujet et que ceux qui se retrouvent sur un territoire couvert par une communauté métropolitaine en recevront trois;

**ATTENDU** que l'obligation de transmettre individuellement des avis à l'ensemble des propriétaires concernés entraîne un fardeau administratif majeur et des coûts importants pour les municipalités, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines, notamment en raison des frais d'impression et de distribution, ces coûts étant accentués dans le contexte actuel d'instabilité et de perturbations des services de Postes Canada;

**ATTENDU** que la multiplication des avis portant sur un même objet de protection des milieux humides et hydriques est susceptible de nuire à la compréhension des citoyens, de créer de la confusion quant à la portée réelle des mesures adoptées et d'engendrer de l'insatisfaction à l'égard de l'action municipale;

**ATTENDU** le caractère exclusif de la procédure découlant de l'article 245.1 et le fait que les obligations inscrites dans la Loi pour les municipalités et les MRC concernant l'information des citoyens pour ce genre de mesure auraient permis de rejoindre efficacement les propriétaires concernés;

**ATTENDU** que le ministère de l'Environnement refuse de s'imposer les mêmes obligations pour informer les propriétaires concernés par la nouvelle cartographie des zones inondables, plus nombreux que ceux concernés par les milieux humides et hydriques, en raison des coûts prohibitifs;

**ATTENDU** que l'abrogation de l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme constituerait un réel allègement administratif pour les municipalités et les MRC;

**ATTENDU** que le 27 novembre 2025, le chantier en allègement de la charge administrative, formé en vertu de la Déclaration de réciprocité signée le 13 décembre 2023 et regroupant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Fédération québécoise des municipalités, l'Union des municipalités du Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec, associant également l'Association des directeurs municipaux du Québec, l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec et la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, a convenu de recommander d'inclure l'abrogation de l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme comme mesure prioritaire dans un projet de loi;

**ATTENDU** que la ministre des Affaires municipales, M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault, a déposé le 25 mars 2026, le projet de loi n° 22, Loi bonifiant les pouvoirs d'intervention des municipalités et modifiant d'autres dispositions législatives sans un article abrogeant l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de ville de Saint-Antonin demande aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale d'introduire un amendement au projet de loi n° 22 abrogeant l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux ;

**QUE** copie de cette résolution soit transmise au secrétariat de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale pour dépôt officiel à tous les membres de la commission ;

**QUE** copie de cette résolution soit également transmise à la ministre des Affaires municipales, M<sup>me</sup> Geneviève Guilbault, à la députée Amélie Dionne représentant la circonscription Rivière-du-Loup Témiscouata et des Basques à l'Assemblée nationale et à la Fédération québécoise des municipalités.

#### **CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE BÂTI**

**CONSIDÉRANT** que le Règlement no 868-22 relatif à la démolition des bâtiments exige la constitution d'un comité composé de trois membres et d'un suppléant ;

**CONSIDÉRANT** qu'un comité de préservation du patrimoine bâti doit être constitué au début de chaque année ;

**CONSIDÉRANT** l'importance de préserver et de mettre en valeur le patrimoine bâti de la Ville de Saint-Antonin ;

**CONSIDÉRANT** que certains immeubles présentent un intérêt patrimonial sur les plans historique, architectural ou culturel ;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil municipal de se doter d'un mécanisme d'analyse et de recommandation en matière de protection du patrimoine bâti ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de constituer un comité dédié à l'étude des dossiers relatifs au patrimoine bâti ;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin déclare que les membres du comité de préservation du patrimoine bâti seront Steeve Lévesque, Alain Turcotte et Mathieu Tremblay, M. Denis Fortin étant appelé à siéger en substitut en cas d'absence ou de conflit d'intérêts d'un membre.

**QUE** ce comité ait pour mandat d'analyser les demandes relatives aux immeubles d'intérêt patrimonial, de formuler des recommandations au conseil municipal et de contribuer à la mise en valeur du patrimoine local ;

#### **LOISIRS**

##### **TARIFICATION DU CAMP DE JOUR**

**CONSIDÉRANT** que les ressources humaines sont de plus en plus rares et que la concurrence salariale est très forte sur le marché du travail;

**CONSIDÉRANT** que le 1<sup>er</sup> mai 2026, le salaire minimum augmentera à 16,60 \$ de l'heure;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin décrète que le coût d'inscription pour le service des camps de jour sera de 375 \$ et que le coût pour le service EXTRA sera de 180 \$ par inscription.

**QUE** le Conseil de ville approuve le paiement des inscriptions en deux versements, soit la moitié payable à l'inscription et le second versement pour ou avant le 26 juin 2026.

#### **PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LOCAL DES JEUNES**

**CONSIDÉRANT** que le Local des jeunes de Saint-Antonin utilise gratuitement un immeuble qui est la propriété de la Ville de

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de signer un protocole d'entente concernant le partage des coûts en lien avec l'usage dudit bâtiment;

**CONSIDÉRANT** qu'il est, dans l'intérêt des 2 parties (Local des jeunes et la Ville de Saint-Antonin) d'entériner un protocole d'entente dans le but de définir les conditions et modalités reliées aux usages locatifs, à la cession de droit et de biens meubles, aux contributions financières et à l'utilisation d'infrastructure;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer des signataires pour la signature dudit protocole;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le maire, Monsieur Denis Fortin, et le directeur général par intérim, Monsieur Jean D'Amour, à signer pour et au nom de la Ville le nouveau protocole d'entente avec le Local des jeunes de Saint-Antonin Inc.

**QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise l'émission de deux paiements au montant de 8 250 \$, le premier dès maintenant et le deuxième le 30 septembre 2026, lorsque le protocole d'entente sera signé.

#### **SCÈNE ART SUPPORT MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Scène'Art a déposé une offre de service professionnelle visant à offrir aux participants du Camp de jour des ateliers de théâtre et d'improvisation, favorisant le développement de la créativité, de l'expression et de la confiance en soi;

**CONSIDÉRANT QUE** l'expertise et l'encadrement spécialisés offerts par Scène'Art assurent des activités de grande qualité, adaptées à une clientèle jeunesse;

**CONSIDÉRANT QUE** ces ateliers permettent aux jeunes de développer des habiletés sociales, artistiques et communicationnelles dans un cadre structuré et sécuritaire;

**CONSIDÉRANT QUE** ce type d'activités culturelles spécialisées n'est actuellement pas offert ailleurs dans la programmation régulière du Camp de jour ni sur le territoire, ce qui en fait une offre distinctive et complémentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout de ces ateliers contribue à diversifier l'offre de services municipaux et à répondre aux besoins variés des familles;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en place de cette initiative nécessite un soutien financier afin d'en assurer l'accessibilité et la pérennité;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise la signature du contrat au coût de 5 916 \$ plus les taxes, par le directeur du service des Loisirs, Monsieur Stéphane Bourassa.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions ont été posées par les citoyens et répondues par le conseil.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 45.**

### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE MARDI 21 AVRIL 2026**

#### **DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES ET ACCEPTATION DES PRIX DE LA PROMESSE D'ACHAT DES TERRAINS RUE DES CHÂTAIGNES**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer des contrats entre la Ville et des tiers, notamment pour la vente de terrains incluant toutes promesses d'achat, les servitudes, pour les services professionnels ou avec les entrepreneurs, fournisseurs, des promoteurs, etc;

**CONSIDÉRANT** que le conseil de Ville de Saint-Antonin accepte de vendre les terrains mentionnés selon les prix inscrits à l'ANNEXE A, plus taxes applicables;

Ces lots sont destinés à la construction résidentielle incluant les services d'aqueduc et d'égout, sauf deux lots situés à l'extrémité ouest de la rue des Châtaignes qui sont affectés pour un usage commercial.

**CONSIDÉRANT** que le conseil de Ville précise qu'une demande de permis de construction d'un bâtiment principal conforme aux règlements municipaux doit être déposée auprès du service d'urbanisme dans les 12 mois suivants la signature du contrat et que les travaux soient achevés au plus tard 12 mois après l'émission du permis, avec clause de rétrocession, si non respectée, au montant de 90 % du prix payé. Une promesse d'achat devra être signée selon les clauses soumises.

**IL EST RÉSOLU QUE** tels contrats ainsi que les actes notariés soient signés par le maire ou le maire suppléant en poste ET le directeur général ou le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement de la ville. En cas d'absence du maire, le maire suppléant peut signer en remplacement du maire, selon ce qui a été établi par le conseil. Le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement peut signer en remplacement du directeur général;

**QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin accepte les prix inscrits à l'ANNEXE A, plus taxes applicables;

**QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin accepte la promesse d'achat inscrite comme ANNEXE B;

Copie de la présente résolution sera acheminée au notaire qui sera attitré à l'écriture du contrat notarié.

## DÉSIGNATION DE SIGNATAIRE CESSION DE LA RUE DES CHANTERELLES

**CONSIDÉRANT** que le 27 octobre 2022, la Ville de Saint-Antonin a fait signer, par ses représentants, au demandeur, 9379-7801 QUÉBEC INC., compagnie légalement constituée, sous l'autorité de la Loi sur les sociétés par actions, ayant sa principale place d'affaires au 65 rue des Pivoines, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5E6, dûment représentée aux fins des présentes par son président, monsieur Christian Landry, un protocole d'entente l'autorisant à implanter des infrastructures sur le lot numéro 6 504 313;

**CONSIDÉRANT** que la cession de la rue des Chanterelles fait partie intégrante dudit protocole d'entente;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de désigner les personnes autorisées à signer l'acte de cession de la rue des Chanterelles;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil de ville accepte les travaux de ladite rue;

**CONSIDÉRANT** que tous les tests d'infrastructures, tels que ceux de l'aqueduc et de l'égout, ont été déclarés conformes;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saint-Antonin reprend ladite rue, à titre gratuit, de la rue et des infrastructures du projet, le tout libre de toute hypothèque ou charge;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin nomme M. le maire Denis Fortin et M. Jean D'Amour, directeur général par intérim à signer l'acte de cession de la rue des Chanterelles.

Copie de la présente résolution sera acheminée au notaire qui sera attiré au dossier.

## APPUI AU PROMOTEUR ÉNERGIE ÉOLIENNE PPAW INC. ET DEMANDE DÉROGATION AU MTMD

**CONSIDÉRANT** que le promoteur Énergie éolienne PPAW Inc. sollicite l'appui de la Ville pour devancer le transport lourd au 15 mai sur le chemin de la Rivière-Verte ;

**CONSIDÉRANT** que la proximité immédiate de la Zone 1 (30 mètres) confirme que l'état réel du sol est propice au transport ;

**IL EST RÉSOLU QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin autorise le transport lourd sur la portion municipale dès le 15 mai ;

**QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin appuie officiellement la demande de dérogation d'Énergie éolienne PPAW Inc. auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

**QUE** le Conseil de ville de Saint-Antonin exige une entente de responsabilité formelle pour couvrir les frais de remise en état en cas de dommages causés par ce passage anticipé.

## PÉRIODE DE QUESTION

Pas de question.

LEVÉE DE LA SÉANCE À 19 H 45.

**Dimanche 17 mai - inscription obligatoire**  
au plus tard le 15 mai à midi.

# Collecte des encombrants



Par téléphone via la ligne collecte : 581-743-2227  
Via le formulaire en ligne (NOUVEAUTÉ!) : [Portail | Ville de Rivière-du-Loup](#)

|   |   |   |  |
|---|---|---|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Matelas et divans inutilisables</li><li>• Mobilier inutilisable</li><li>• Plastique rigide (mobilier extérieur, etc.)</li><li>• Tapis, toiles, tuyaux (roulés ou pliés)</li></ul> |  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Déchets domestiques</li><li>• Appareils réfrigérants</li><li>• Résidus de construction</li><li>• Pneus</li><li>• Résidus verts</li><li>• Résidus domestiques dangereux</li></ul> |
|---|---|---|--|

## Le saviez-vous ?

### Quand doit-on enlever les abris d'hiver ?

Les abris d'hiver et les clôtures à neige doivent être enlevés **à compter du 1<sup>er</sup> mai de chaque année**. Ils doivent donc obligatoirement être enlevés avant cette date d'expiration. À la fin de la période pour laquelle ils sont autorisés, les constructions et usages temporaires deviennent illégaux. Soyez coopératifs pour éviter d'être en infraction !



---

## Inspecteur·trice municipal·e en bâtiment et en environnement Poste régulier – temps complet

Vous souhaitez contribuer concrètement à l'aménagement harmonieux d'un territoire dynamique? **La Ville de Saint-Antonin est à la recherche d'une personne rigoureuse et engagée pour joindre son équipe** à titre d'inspecteur·trice municipal·e en bâtiment et en environnement.

Relevant de la direction du service de l'urbanisme et de l'environnement, vous jouerez un rôle clé dans l'application de la réglementation municipale et le suivi des projets de développement.

Vos principales responsabilités :

- Analyser les demandes de permis et certificats et en assurer l'émission;
- Veiller à l'application des règlements d'urbanisme et environnementaux;
- Effectuer des inspections, assurer le suivi des plaintes et émettre les avis requis;
- Informier et accompagner les citoyens, promoteurs et partenaires;
- Participer aux dossiers liés à l'environnement et au développement du territoire.

Profil recherché :

Baccalauréat en urbanisme, DEC ou AEC en inspection municipale, aménagement, génie civil, architecture ou domaine connexe;

Minimum de 2 ans d'expérience pertinente (atout);

Rigueur, autonomie, sens de l'organisation et aisance avec le public;

Bonne maîtrise du français et des outils informatiques.

Conditions de travail :

Salaire : 58 822 \$ à 65 938 \$ (selon expérience);

Horaire de 35 h/semaine (vendredi après-midi congé);

Avantages sociaux et régime de retraite.

Faites parvenir votre candidature au plus tard le 28 mai 2026 à :  
communications@st-antonin.ca



## 🌈 Nouvelles en bref du Local des jeunes de Saint-Antonin 🌈

### 1 Cueillette de canettes

📅 Samedi 9 mai | 🕒 10 h à 14 h

📍 1, rue Jean à Saint-Antonin

Venez déposer vos canettes et encourager nos jeunes! ♻️

### 2 Retour des Services jeunesse La Relève

Nous sommes fiers de vous annoncer leur retour! 🎉

👉 Suivez la page Facebook Services jeunesse La Relève pour plus d'informations.

☎ Info : (581) 673-4033

### 3 Assemblée générale annuelle (AGA)

📅 Mardi 9 juin 2026 | 🕒 18 h 30

📍 Lieu à confirmer (suivez notre page Facebook)

Venez découvrir les réalisations de la dernière année et assister à la remise des bourses aux jeunes! 🎓

### 4 Recherche de bénévoles

Nous cherchons des bénévoles pour les entrées du rodéo lors du Festival country de Saint-Antonin (25 au 28 juin). 🤠

👉 Intéressé(e)? Écrivez-nous!



# Services Jeunesse La Relève

Nous sommes là pour vous!



DÉCOUVREZ  
Nos services en menus-travaux

DÉCOUVREZ  
La fraîcheur à votre portée!



## TIRAGE BÉNÉFICE



Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

TIRAGE LE 11 JUILLET 2026 251

## TIRAGE BÉNÉFICE



Soutenir la jeunesse de Saint-Antonin et des projets porteurs, tout en ayant la chance de **GAGNER GROS!**



À GAGNER

**UN PRODUIT LENNOX  
D'UNE VALEUR DE 5 250\$**

TIRAGE LE 11 JUILLET 2026 À 14 H  
BILLET AU COÛT DE 20\$

Tirage limité à 500 billets en circulation

\*Le prix n'est ni échangeable ni monnayable, en tout ou en partie, et doit être accepté tel quel.



251

**Nous sommes fiers d'offrir aux nouveaux entrepreneurs qui s'installent à Saint-Antonin 6 mois de parution de leur carte d'affaire dans le Saint-Antonin en bref, gratuitement.**

**Contactez nous à [communications@saint-antonin.ca](mailto:communications@saint-antonin.ca) pour en profiter !**



# PROTAILLE Y.MICHAUD

Taille de haies et arbustes  
Commercial et résidentiel

Yanik Michaud | 418-943-3872  
[protaillemichaud@outlook.com](mailto:protaillemichaud@outlook.com) | 



## Saint-Antonin

UNE VILLE FIÈRE  
DE SES  
ENTREPRENEURS



**Patricia Morin,**  
Membre de l'ANQ

Service à domicile

Pour prendre rendez-vous  
**418-862-5013**

*Hygiène et Soins des pieds*

# Lave-auto Saint-Antonin

Bénéficiez d'un lave-auto sans contact

Heures d'ouverture 6h à 23h / 7 jours sur 7

*Un lavage régulier évite  
la rouille causée par  
le calcium et l'humidité*



80, rue Principale, Saint-Antonin (voisin du Tim Hortons)



## LES EXCAVATIONS RÉAL BOSSÉ INC.

*Gilbert Bossé, propriétaire*

Licence R.B.Q 8001-0408-55

LOCATION DE MACHINERIE-FOSSE SEPTIQUE  
CHAMPS D'ÉPURATION-PLAN ET DEVIS POUR CHAMP  
D'ÉPURATION ET DE SOL • TERRE JAUNE & NOIRE  
GRAVIER 0-3/4-DÉNEIGEMENT

1030, Route des Roches • Saint-Antonin • G0L 2J0  
• Cell.: 418 868-9166 •




Pour votre porte de garage, faites affaires avec les vrais experts !



**PORTE  
MULTY**

VENTE- INSTALLATION  
RÉPARATION  
939, chemin Rivière-Verte,  
St-Antonin  
(418) 605-9019  
[portemulty.com](http://portemulty.com)  
RBQ: 5685-7444-01

## CONSTRUCTION Z. A. M. inc.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

**Tél.: 418 714-5001**

*Propriétaire: Marco Chouinard*  
[construction-z-a-m@hotmail.com](mailto:construction-z-a-m@hotmail.com)  
51, du Couvent • Saint-Antonin  
(Québec) G0L 2J0  
RBQ: 5613-7680-01

*Constructions neuves  
Rénovation intérieure  
et extérieure, toiture  
Plancher à l'époxy  
Fondation  
Polissage de béton  
Dalle de béton  
Vente de portes & fenêtres*

*Système intérieur  
Divisions métalliques  
Pose de gypse  
Tirage de joints  
Plafonds suspendus*

## L'Autre-Toit du KRTB

Maison d'hébergement pour les femmes du KRTB et leurs enfants.



Nous sommes là pour vous  
24h/24h | 7 jours/semaine

Pour votre information ou demande d'aide

**418 854-7160**

S.O.S. Violence conjugale  
**1 800 363-9010**

• AIR climatisé: résidentiel / commercial • Ventilation • Réfrigération •



**RAY RÉFRIGÉRATION**  
CLIMATISATION

194, rue du Carrefour  
St-Antonin (Qc) G0L 2J0  
Fax: 418 867-4403  
Jean-Guy Thériault, prop.  
418 868-9393



Carrier  
les experts à votre service

Certifié -30C  
en mode chauffage  
RBQ.: 2155-0090-60

rayrefrigeration@bellnet.ca  
**SERVICE 24 HEURES**  
**418 862-6346**



## TAMISAGE RIVIÈRE-DU-LOUP

1166, rang 1  
Saint-Antonin, QC G0L 2J0  
Tél.: 418 862-2325  
Fax: 418 862-1890  
RBQ: 5596-0967-01

Jocelyn Rossignol  
tamisagerdl@hotmail.ca



**LES VIANDES DU MARCHAND INC.**  
MARCO CHOUINARD, PROPRIÉTAIRE

941, CHEMIN RIVIÈRE-VERTE  
SAINT-ANTONIN (QUÉBEC) G0L 2J0  
418-867-1721  
INFO@VIANDESDUMARCHAND.COM  
LESVIANDESDUMARCHAND.COM



# IMPRIMERIE L'IMPRESSION

ON EST LÀ AVEC VOUS, POUR VOUS DEPUIS "1987"!

445, rue Lafontaine, Rivière-du-loup - G5R 3C1  
communication@imprimerielimpression.ca **418 862-4348**



## CHEMINÉES DE L'EST

• RAMONAGE • INSPECTION • RÉPARATION • INSTALLATION

418 732-6570 • 418 860-2100  
info@chemineesdelest.com • www.chemineesdelest.com



## LES CONSTRUCTIONS Guy Sénéchal Inc.

Rénovation  
Résidentiel  
Commercial  
Fondation  
Soulèvement de bâtiment

**ENTREPRENEUR GÉNÉRAL** 364, 1er Rang St-Antonin, (Québec) G0L 2J0  
info@constructionguysenechal.com **Tél.: 418-867-3892**  
Licence RBQ:5602-6818-01 **Cell.: 418-714-8019**

Grossesse

# Des conseils adaptés à chaque moment



Les pharmaciens sont les seuls responsables de l'exercice de la pharmacie.

*Toujours présent!*

**BERNARDGENEREUX.CA**



DÉPUTÉ | CÔTE-DU-SUD—RIVIÈRE-DU-LOUP—  
KATASKOMIQ—TÉMISCOUATA



**ENTRETIEN DG**  
PELOUSE NETTOYAGE TAILLE DE HAIES

Prop: *David Guillemin*  
**418 551-9662**

**ESTIMATION GRATUITE**

- TAILLE DE HAIES ET ARBUSTES
- NETTOYAGE HAUTE PRESSION
- RAMASSAGE DES FEUILLES
- SERVICE DE ROTOCULTEUR
- TONTE DE PELOUSES
- BALAI MÉCANIQUE
- ÉLAGAGE
- ET PLUS ENCORE!

**Cambium ébénisterie d'art**  
Urnes funéraires en bois  
Projet sur mesure



**Alexandre Sicotte**  
Artiste ébéniste  
438-530-2750  
414-B Chemin Lavoie, Saint-Antonin  
cambiumebenisteriedart.ca  
cambiumebenisteriedart@gmail.com

Entre le coeur et l'écorce

**MAISON FUNÉRAIRE**  
*Marc-André Rioux Ltée*

C.P. 934  
169 rue Lafontaine  
Rivière-du-Loup  
info@m-a-rioux.qc.ca  
www.m-a-rioux.qc.ca

**Succursale**  
**3, rue Jean, Saint-Antonin**  
418-862-2668  
418-867-4493

**NOUVEAU**  
**UNE ZONE DE RENCONTRE NEUTRE**  
À RIVIÈRE-DU-LOUP

UN LIEU SÉCURITAIRE POUR TOUS, ENTRE AUTRES POUR...

- ✓ des parents lors d'échange d'enfants en garde partagée
- ✓ échanger de la marchandise achetée en ligne

Lieu: 310 rue Saint-Pierre,  
Rivière-du-Loup  
(Stationnement de la MRC de  
Rivière-du-Loup)

- 2 cases disponibles 24/7
- surveillance par caméra en permanence



**Savannah Coiffure**  
Marie-France Rioux  
Conseillère Indépendante  
Maquillage - Épilation sourcils

825, 1<sup>er</sup> Rang  
Saint-Antonin, G0L 2J0  
Cell. 418-860-0971  
savannahcoiffure@outlook.com  
http://MarieFranceRioux.arbonne.com



**AVEC VOUS, PRÈS DE VOUS**

**AMÉLIE DIONNE**  
DÉPUTÉE DE RIVIÈRE-DU-LOUP-TÉMISCOUATA  
(INCLUANT LES BASQUES)  
ADJOINTE GOUVERNEMENTALE  
DE LA MINISTRE DU TOURISME

418 868-0822  
320, boul. de l'Hôtel-de-Ville, bur. 105  
Rivière-du-Loup, QC G5R 5C6  
amelie.dionne.rdlit@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



# Les Verres B. Ouellet

ACCREDITÉ POUR TOUTES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Cell.: 418 894-4057  
Bur.: 418 868-1803

*Bernard Ouellet, propriétaire*

INSTALLATION ET RÉPARATION • TAILLE DE VERRE SUR MESURE  
AUTO • CAMION • MACHINERIE LOURDE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

37, RUE DU COUVENT, SAINT-ANTONIN, QUÉBEC, GOL 2J0

SERVICE MOBILE  
PARE-BRISE



**PLOMBERIE PASCAL DUMAIS**  
(Anciennement Plomberie Georges Roy)

Une équipe d'expérience, un souci d'excellence

Saint-Antonin  
418 862.9593

Saint-Philippe  
418 498.3071

**PLOMBERIE COMMERCIAL**  
**CHAUFFAGE** AGRICOLE MULTI RÉSIDENTIEL

RÉSIDENTIEL TRAITEMENT D'EAU SERVICE URGENCE 24H  
ENTRETIEN BÂTIMENT INSTITUTIONNEL ASPIRATEUR CENTRAL

PLANCHER RADIANT SERVICE CONSEIL GESTION DES EAUX (PROJET LEED)

plomberiepascaldumais.com



**Eucalyptus**

Ateliers d'Arts Plastiques  
Offerts à St-Antonin, QC  
Groupe enfants et groupe adultes  
slalancette2013@gmail.com  
Téléphone: 418 867-2216

*Sylvie Lalancette*

Pour connaître les offres d'atelier, suivez-moi sur FB: [facebook.com/AtelierEucalyptus](https://facebook.com/AtelierEucalyptus)  
Les Ateliers sont donnés au sous-sol du centre Réjean-Malenfant

DÉPÔT DE VÊTEMENTS pour collecte  
FRIPERIE ANGÉLIQUE au 735-J Chemin Rivière-Verte

# Nettoyeur Couturière Plus +

198-B, boul. de l'Hôtel de Ville  
Rivière-du-Loup, Qc G5R 4Y1  
**418 862-0606**

**Couture**

- Altérations, réparations
- Bas de pantalons \*Service rapide
- Ajustements de vêtements

**Nettoyage**

- Habits / Robes de soirée
- Robes de mariée
- Cuir / suède avec imperméabilisant
- Stores / Douillettes
- Rideaux et valences
- Nettoyage à sec et buanderie \*Prêt à 17 h si reçu avant 11 h



EMBELLISSEMENT RIVIÈRE-DU-LOUP  
Licence RBQ : 2412-8245-87  
**418 862 0203**

- Aménagement paysager • Excavation en tout genre
- Mini-pelle mécanique • Installation septique
- Transport de gravier • Transport de machinerie par fardier

409-B, rue Témiscouata, Rivière-du-Loup, Québec G5R 6B3  
Téli.: 418 862-0203  
www.embellissement-riviere-du-loup.com • Courriel : info@embel-rl.com



**GARAGE M. Fournier inc.**

**Pascal Lévesque**  
Propriétaire

**Garage M. Fournier Inc.**  
828, ch. Rivière-Verte  
Saint-Antonin, Qc GOL 2J0

**Téli.: 418 862-7328**

NAPA AUTOCARE



## SALLES DISPONIBLES POUR LOCATION

CENTRE RÉJEAN-MALENFANT  
305, rue Principale

CENTRE C. MICHEL-DESROSIERS  
712, Chemin R-Verte

GYMNASÉ ÉCOLE LANOUILLE  
18, rue du Couvent

CENTRE SPORTIF DESJARDINS & SALLE BERGER  
21, rue Pelletier

Pour réservation, contactez Mélissa Boucher,  
418-862-1056 # 210

## IMPORTANT

### COMMUNICATIONS DE LA VILLE

En cette fin de période de taxe, nous souhaitons à vous rappeler que les reçus pour les paiements des taxes ne sont pas envoyés systématiquement à toutes et à tous.

Si vous souhaitez en recevoir un, par la poste ou par courriel, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 418 862-1056, poste 210, ou à l'adresse suivante : [reception@st-antonin.ca](mailto:reception@st-antonin.ca), en précisant votre mode d'envoi préféré.

## RÉPERTOIRE MUNICIPAL (418) 862-1056

**Maire, Denis Fortin #215**

maire365@st-antonin.ca

**Direction générale, Jean D'amour #213**

Jean.damour@st-antonin.ca

**Greffier et directeur général adjoint, Carlo Brousseau #221**

cbrousseau@st-antonin.ca

**Directeur adjoint des travaux publics, François Viel #242**

fvie@st-antonin.ca

**Trésorière et greffière adjointe, Chantal Bouchard #212**

finances@st-antonin.ca

**Directrice des ressources humaines et des communications, Gabrielle Thibault #234**

communications@st-antonin.ca

**Directeur du développement et des relations avec le milieu, François Lapointe #218**

developpement@st-antonin.ca

**Directeur du service des loisirs, Stéphane Bourassa #220**

sbourassa@st-antonin.ca

**Coordonnatrice aux loisirs, Maude Boucher #217**

loisirs@st-antonin.ca

**Responsable de la Bibliothèque, Sylvie Ratté #225**

biblio@st-antonin.ca

**Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, Éric Lemieux #219**

elemieux@st-antonin.ca

**Inspectrice en bâtiment et en environnement, Yolaine Lebel #216**

urbanisme@st-antonin.ca

**Directeur du service incendie, Yvan Rossignol #224**

yrossignol@st-antonin.ca

**Préventionniste en sécurité incendie, Alexandre Michaud #241**

preventionniste@st-antonin.ca

**Secrétaire à la perception, Mélissa Boucher #210**

reception@st-antonin.ca

**Secrétaire au greffe, Caroline Pinguet #211**

greffes@st-antonin.ca



Saint-  
Antonin